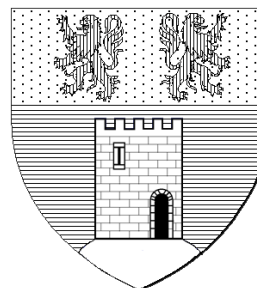


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 21 MAI 2021

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, MICHEL Cédric, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Absents : ...

Le Maire ouvre la séance à 21 heures en accueillant Jean-Luc PERCEVEAUX convié pour une présentation de la dernière version du Tableau de Bord et donne lecture de l'ordre du jour de la réunion.

Il remercie Cédric MICHEL qui s'applique à envoyer des messages réguliers aux conseillers pour leur rappeler la tenue de la séance du Conseil. L'assiduité s'en trouve renforcée.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2021

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES.

Le Maire rappelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Établi le : 18/06/2021

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La Région a accusé réception de la demande de subvention pour le CityStade. Le dossier se trouve en cours d'instruction. Seules seront prises en compte les dépenses postérieures au 1^{er} mars 2021 et la Commune doit engager les travaux au plus tard le 30 juin 2021.

Messieurs Michel GAUTHERET et Jean-Claude BONAUDO ont remis à la commune la somme de 50 € en contrepartie de l'enlèvement du bois récupéré sur le chantier de l'église.

Les questionnaires relatifs aux déclarations des assurés concernés par l'arrêté de catastrophe naturelle pour glissement de terrain ont été transmis au Cabinet d'expertise qui intervient pour la Commune en vue de la mutualisation des opérations de sondage.

Il a été confirmé aux CARON-CAUCHOIS l'inconstructibilité de leur terrain en vue de la production de l'attestation à leur acquéreur potentiel.

L'armistice du 8 mai 1945 a été commémoré avec Ballons en petite configuration avec les Anciens combattants compte-tenu des consignes sanitaires.

Le Maire et le Premier Adjoint ont participé à la commémoration du sacrifice des maquisards d'Izon. Yves BLANC figurait parmi les organisateurs. La participation était importante.

A cette occasion le Sous-Préfet a été approché pour réactiver le dossier de la Cour du Château. Ce dernier a indiqué qu'il se rendrait dans le secteur début juillet.

Concernant le lotissement, tous les lots sont vendus. Le premier acte de vente a été signé le 14 mai avec la famille MATARIN-ZERBINI. Les fondations sont en cours. Deux nouveaux compromis seront signés le 4 juin.

Alex a participé à la réunion du Comité de pilotage "assistance administrative et technique aux communes" le 18 mai à 15 heures au pôle de Garde-Colombe.

Le redémarrage du marché s'effectue dans d'excellentes conditions, les tensions rencontrées un moment s'estompent. La réouverture tant attendue du Bistro sera déterminante.

Le 20 mai les Maires de la vallée se réuniront sur la problématique de l'animation, du tourisme, de la promotion et de la communication

Un Comité de Pilotage de la Vallée de la Méouge se réunira pour examiner les mesures à prendre pour lutter contre le stationnement anarchique en haute saison et la mise en sécurité des abords de la cascade.

Certaines listes candidates aux élections départementales et régionales ont demandé à être reçues par les Conseils municipaux. Sur Lachau, la population sera conviée à ces rencontres. L'organisation sera en fonction des règles sanitaires en vigueur. La liste portée par Pierre COMBES et Pascale ROCHAS aux Départementales sera reçue le 7 juin, celle conduite par Didier-Claude BLANC et Marie-Hélène LUGUET n'a pas arrêté de date.

Les compensations des exonérations pour la taxe Foncière s'élève à 136 € pour les propriétés bâties et 322 € pour les propriétés non bâties.

Les étudiants de l'Institut Polytechnique de Beauvais ingénieurs en géosciences effectueront un travail de cartographie dans la région entre les 25 et 29 mai.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

3- PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD

Cette démarche a été engagée il y a plusieurs mois. Elle s'inscrit dans le projet municipal d'accroître l'efficacité et le suivi des dossiers et décisions. Elle est destinée à mettre en place un tableau de bord dématérialisé permettant de recenser toutes actions et projets, suivre leur état d'avancement et programmer les opérations.

L'objectif est de mettre à disposition de tous les conseillers un extranet, outil pratique, simple et convivial pour perdre le moins d'information en ligne et disposer d'une vision globale instantanée de tous les dossiers.

Jean-Luc PERCEVEAUX, concepteur et réalisateur du site internet a été contacté pour travailler sur ce projet.

Un premier échange en Conseil a permis de préciser les attentes. Au cours d'une réunion de travail, un premier rendu a été expérimenté. Des améliorations ont été apportées.

Jean-Luc PERCEVEAUX a intégré toutes les demandes formulées et transmis préalablement au Conseil toutes les indications pour que chacun puisse se familiariser avec ce nouvel outil. Plusieurs conseillers se sont livrés à l'exercice.

Il présente la nouvelle version de l'Extranet à l'écran et développe toutes les fonctions offertes.

Il en ressort de cette démonstration que le tableau de bord correspond en tout point aux attentes du cahier des charges en termes de simplicité, de facilité d'utilisation et de rendu.

Le tableau sera désormais accessible pour les conseillers à partir d'un bouton à insérer sur le site internet de la Commune.

Le projet d'extranet est validé.

Jean-Luc PERCEVEAUX manifeste sa volonté d'offrir cette prestation à la Commune à titre de participation citoyenne. Ce geste est particulièrement apprécié eu égard à la valeur de cette prestation. Le tableau de bord est le fruit de nombreuses heures de travail au service de la Collectivité. Le Conseil Municipal le remercie chaleureusement pour cette attention et s'engage collectivement à faire fonctionner cet outil moderne.

Jean-Luc PERCEVEAUX accueille actuellement en stage Julie, fille de Christèle IRENEE, étudiante en photographie qui se propose d'effectuer des photographies des conseillers municipaux pour enrichir les images du site internet de la Mairie. Accord lui est donné. Elle sera également associée au tournage du film de présentation de la commune par le drone de la Communauté de Communes.

4- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL

La Commune a procédé à un appel à candidature pour un poste d'agent contractuel temporaire (du 1^{er} juin au 31 août 2021) à temps partiel (10 heures par semaine). L'offre d'emploi a été diffusée dans toutes les communes voisines, plusieurs d'entre elles se trouvant dans la même démarche de recrutement.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 20 mai 2021. Deux candidatures ont été réceptionnées.

Les candidats ont été conviés à la séance du Conseil Municipal.

Dans un premier temps, la fiche de poste leur est présentée collectivement puis chacun est invité à se présenter individuellement et à répondre aux conditions qui lui sont posées.

Suite à ces échanges les candidats sont remerciés et le Conseil Municipal délibère à bulletin secret.

Il ressort du vote un choix majoritaire de la candidature de Monsieur Pablo HARISPE.

5- TERRAIN POLYVALENT : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE CITY STADE ET LES ÉQUIPEMENTS ANNEXES

Depuis plusieurs mois Christine CAPRON en charge de l'aménagement du village, consulte différentes entreprises proposant l'installation de City stades. Deux d'entre elles se sont rendues sur place. Des devis ont été transmis. Un tableau comparatif poste par poste a été établi. Une réunion préparatoire a permis d'affiner les critères de choix.

Christine présente ce travail documenté. Un débat s'instaure.

A l'issue de ces échanges, l'entreprise ESA, entreprise familiale de Roanne (42) qui propose un produit français en acier thermo laqué avec des lames en plastique recyclé est retenu pour un montant hors taxes de 29 977 € (35 972,40 € TTC).
(délibération n°2021-23)

Christine est remerciée pour ce travail.

6- VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA RÉFECTION DU LAVOIR COMMUNAL AVANT CONSULTATION DES ENTREPRISES

Yves BLANC présente le cahier des charges relatif aux travaux de réfection de la toiture et de mise aux normes « handicapé » des toilettes communales.

Pour ce faire il s'est rapproché de la Direction du Patrimoine du Département. Sur cette base, il a établi un document qui détaille poste par poste les prestations à effectuer.

Après examen, le cahier des charges est validé à l'unanimité. Il sera transmis aux entreprises pour consultation. Les conseillers sont invités à transmettre les coordonnées d'entreprises à consulter.

7- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : l'interdiction de stationner dans les gorges de la Méouge du 14 juillet au 15 août sera expérimentée.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le tournage d'un film promotionnel de Lachau avec le drone de la Communauté de Communes est fixé au 26 mai.

La CCSB s'applique à faire en sorte que la réinstallation du SMIGIBA (Syndicat de rivière du Buech et de ses affluents) s'effectue sur la Commune de Garde Colombe.

Voirie : le devis de la Routière du Midi a été validé en réunion de travail. Sont signalés notamment des trous sur le Chemin de Notre Dame de Calma, la partie haute d'un regard d'égout déplacé sur le chemin du réservoir, des passages busés obstrués. Michael se rapprochera des services du Département pour la reprise des trous avec du goudron à froid. La demande formulée par Fabien BENINATI fera l'objet d'une visite sur place.

Bâtiments communaux : contact a été pris avec le CAUE en vue d'un accompagnement sur la valorisation des bâtiments communaux. Une date va être fixée.

8- QUESTIONS DIVERSES.

La subvention au Club Espérance est approuvée pour 50 €. (délibération n°2021-24)
Accord est donné à la demande formulée par la Bibliothèque de la Méouge d'organiser des séances de cinéma en plein air sur le terrain communal devant le château.

Dès que les conditions sanitaires le permettront le Comité des Fêtes sera relancé.

La Préfecture demandera aux communes de condamner les fontaines sans robinet en cas de sécheresse. Certaines communes du secteur ont été verbalisées au cours de l'été dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23h45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet